

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 3 mars 2015**  
**à 9H30 à La Roche Bernard**

REÇU EN PREFECTURE  
MANTES, LE  
20 MARS 2015

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2015 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du mardi 3 mars 2015  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**3 RESSOURCES :**

**Exercice 2014 : résultats : affectation**

**C) Budget Principal**

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 184 786,74 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 1 371 774,63 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 502 300 €
- En recettes pour un montant de : 310 000 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, de la manière suivante :

- Compte 1068 : excédent capitalisé 377 086,74 €
- Compte 002 : excédent reporté 994 687,89 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement tel que présenté.**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

  
**Jean François GUERIN**

